

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF1230

présenté par

Mme Luquet, M. Barrot, M. Bourlanges, Mme El Haïry, M. Laqhila et M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.